

Montréal, le 23 mars 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Paule Hamelin  
Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
3700 - 1 Place Ville Marie  
Montréal (Québec) H3B 3P4

**OBJET : Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR  
Dossier Régie de l'énergie : R-4320-2025**

---

Maître Hamelin,

La Régie a pris note des préoccupations soulevées par l'ACIG dans sa correspondance de ce jour, transmise dans le dossier mentionné en objet.

La Régie constate que, dans sa liste des sujets d'intervention ([C-ACIG-0003](#)), relativement à la modification à la méthode d'établissement du tarif pour les frais de socialisation (Sujet 2), l'ACIG indique notamment qu'elle : "évaluera la nouvelle méthodologie proposée, ses hypothèses, ainsi que les impacts sur la prévisibilité et la stabilité des frais. Dans un esprit constructif, l'ACIG envisage également soumettre à la Régie des pistes de solutions concrètes pouvant être mises en œuvre pour tenter de réduire le coût de la socialisation qui ne cesse d'augmenter et d'en atténuer les impacts."

Dans sa décision [D-2026-006](#), la Régie note ce qui suit:

« [24] La Régie note que le Sujet 2 porte sur la modification de la méthode de récupération des frais de socialisation. À la lumière des précisions apportées par le ROEÉ, elle retient que son intervention ne vise pas l'achat volontaire de GSR, mais concerne plutôt certains aspects prévisionnels de la méthode proposée par Énergir.

La Régie estime que cette question s'inscrit dans le cadre de l'examen du présent dossier. »

La Régie rappelle que, tel qu'indiqué dans sa décision D-2026-006, le Sujet 2 ne vise pas l'achat volontaire de GSR, mais porte sur certains aspects prévisionnels de la méthode de récupération des frais de socialisation. Dans ce contexte, l'ACIG est autorisée, dans ce cadre, à contextualiser les enjeux liés aux unités de GSR invendues et à proposer des solutions alternatives visant à réduire le coût de la socialisation.

Veuillez agréer, Maître Hamelin, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss